

LE DECRET N° 257 /PR.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°381/PCM du 30 Décembre 1960 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

VU la Loi N°59/16 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités du service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

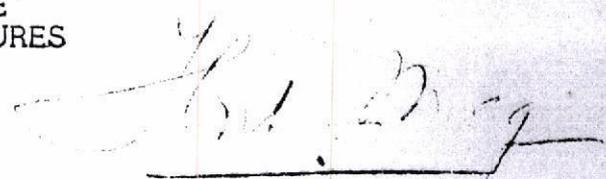
LE Conseil des Ministres entendu ;

LE DECRET

ARTICLE 1er. - M. AYMARD Luc, Commis Expéditionnaire en service à NATITINGOU, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de PARAKOU.

ARTICLE 2. - Le présent Décret, qui prendra effet pour compter de la prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./;

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE


H. MAGA.

M. AROUNA.